L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 AVRIL 1875. Onze Année.

DUFOUR & LIÉBÉ,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 15 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan —bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Bourbon et Conti—Vente continuée de Gages forfaits.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 rue Douane —marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par O. Valetou, au No 86 de la rue des Magasins,—fanfaroe.

Par S. Guinault, au coin des rues Robertson et Colombas—fonds de groceries.

Par S. Guinault, au No 37 de la rue Johnson, entre les rues quartier et Hôpital—Meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 93 de la rue de Chartres, habillements, lingerie, valises malles, parapluies chapeaux.

Par D. H. Morphy, aux Nos 198 et 199 de la rue des Magasins Marchandises, habillements, cordonnerie, Yankee notions, quincaillerie, fonds &c.

1re Grande vente à crédit de marchandises sèches, aujourd'hui, à dix heures et demie, par le ministère de Vincent & Co, au No 64 rue Douane.

Marchandises sèches, Quincaillerie, &c., Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Jeudi 15 avril 1875.

OPÉRA. Hamlet.
St CHARLES. Mme Angot.
AUDITORIUM. The Man from America avec J. J. Wallace.
EXPOSITION HALL. Ballet Mme Angot.

Le compromis et la Législature.

Le monde n'a pas été créé en un jour et il paraît que l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution du compromis Wheeler, est pour les républicains de notre Législature d'un enfantement assez pénible, puisqu'ils n'ont pu se décider à le terminer dans la première journée.

Les préliminaires accomplis dans la séance d'hier et dont on trouvera les détails dans notre compte rendu, indiquent néanmoins, que l'opposition à l'exécution du compromis est réduite à une minorité insignifiante et que selon toute probabilité, le rapport du comité des élections sera présenté et adopté à la séance de ce jour. Mais, après la reconstruction de la Chambre sur les bases de la sentence arbitrale et du rapport, il y aura lieu de procéder à une réorganisation et cela ce cupera sans doute le reste de la journée.

Après l'élection de l'Orateur et des autres officiers de la Chambre des Représentants, les divers comités seront reconstitués et on ne sera que quand tout cela sera fait que la Chambre pourra s'occuper utilement d'affaires.

Nous pensons d'après les informations que nous avons reçues, que la réélection de l'honorable L. A. Wiltz comme Orateur ne souffrira pas de sérieuse difficulté. Les conservateurs lui doivent ce, se doivent à eux-mêmes de le renommer à l'unanimité. Il a fait ses preuves dans les circonstances les plus critiques et nul n'aurait au mieux qu'il ne la fait, allier la fermeté, la prudence, le tact et l'impartialité.

Nous répétons encore qu'une fois le compromis exécuté, il n'y a pas de distinction à faire dans le camp conservateur. Ce camp constitue une imposante majorité dans la Chambre et il importe que le faisceau de cette majorité ne soit pas rompu. Les conservateurs sont liés par les conditions du compromis, mais seulement dans les limites de ces conditions, en dehors desquelles ils conservent toute leur liberté d'action envers le gouverneur reconnu et envers le parti républicain. N'ayant de majorité que dans une seule chambre, ils ne sont pas les maîtres absolus de la situation puisqu'ils ne peuvent faire passer aucune mesure sans l'assentiment du Sénat et sans l'approbation du gouverneur.

Mais ils ont une position assez forte, par le fait qu'aucune loi de revenu ne peut être passée sans eux, pour imposer l'adoption des idées de réformes les plus indispensables. En restant unis et en déployant un peu de tact et de diplomatie, ils peuvent avoir raison des résistances intéressées qui se produiront dans le camp radical. L'important est pour eux de bien se mettre dans le ton de présenter un programme assez juste et assez raisonnable pour commander le respect général et mettre au pied du mur les républicains et M. Kellogg.

Nous rappellerons encore aux conservateurs que tout en s'occupant du présent, ils ne doivent rien faire qui compromette ou engage l'avenir.

La sentence arbitrale.

Voici le texte de la sentence rendue par les membres du comité congressionnel choisis comme arbitres pour prononcer sur les sièges à la législature contestés par les conservateurs.

New York, 1er mars. Les soussignés ayant été requis d'examiner les prétentions des personnes ci-après nommées à des sièges au Sénat et à la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, et ayant examiné les retours et les preuves soumises au Bureau des retours et beaucoup d'autres preuves orales et écrites relativement aux dites prétentions, sont d'opinion et décident que F. S. Goode a droit à un siège au Sénat pour le 26e district sénatorial et que J. R. Elam n'a pas droit à un siège au Sénat pour le 8e district sénatorial, et que les personnes dont les noms suivent ont droit aux sièges des paroisses ci-après nommées respectivement :

Pour la paroisse Assomption R. R. Beasley et E. F. Duzan; Bienville: James Brice, De Soto, J. L. Scales et Charles Schuler; Jackson: J. E. Kidd; Rapides: James Jeffries, R. L. Luckett et G. W. Stafford; Terrebonne: Ed. McCulloch et W. H. Keys; Winn: George A. Kelly; et que les personnes dont les noms suivent n'ont pas droit aux sièges qu'elles réclament pour leurs paroisses respectives, mais que les personnes occupant actuellement les sièges des dites paroisses ont droit à les retenir : paroisse Avoyelles, J. O. Quinn; Iberia, W. F. Schwing; Caddo, A. D. Lane, Thomas R. Vaughn et John J. Horan.

Nous soussignés, en outre, d'avis que personne n'a droit à un siège pour la paroisse Grant.

Sur la plupart des cas les soussignés ont été unanimes, quant aux autres, les décisions ont été rendues à la majorité.

W. A. WHEELER,
WM. P. FRYE,
CHAS. FOSTER,
W. WALTER PHELPS,
CLARKSON N. POTTER,
S. S. MARSHALL.

St. George's Young Men's Benevolent Association.—Cette excellente Association donne une soirée dramatique et musicale, jeudi, 22 avril, dans St. Mary's School Hall, au bénéfice de la réserve qu'elle destine à l'accroissement de sa bibliothèque. Nos bien sincères remerciements à l'Association pour la gracieuse invitation qu'elle nous a adressée.

Réception de Mme Angot a la Salle de l'Exposition. — La troupe anglaise d'opéra-bouffe, avant de quitter la Nlle-Orléans, a voulu donner une soirée de réception à ses nombreux amis et au public qui lui a fait un accueil si bienveillant.

Ce soir donc, après la représentation au Théâtre St Charles, toute la troupe, sous la direction de Miss Soldene, se réunira dans la vaste salle de l'Exposition pour inaugurer le bal.

Ce soir, nous n'en doutons pas, une des fêtes les plus brillantes et les mieux réussies de la saison, et nous n'avons pas besoin de dire qu'il y aura foule.

Pour plus ample détails nous y référons nos lecteurs à l'annonce qui paraît dans une autre colonne du journal.

Grand Bal a la Salle de l'Exposition.—C'est ce soir que doit avoir lieu à la salle de l'Exposition, le grand bal de Mme Angot donné par Miss Emilie Soldene et sa troupe. La barre sera tenue par M. Léon. M. Léon, on le sait, s'y entend parfaitement, et sa barre, sous le rapport de l'abondance comme sous le rapport de la finesse des vins et des liqueurs, [illegible]

Le Homestead.

Tout le monde ne sait pas ce que peut être le *Homestead;* il y a même beaucoup de gens qui n'en ont jamais entendu parler. En premier lieu, il est intraduisible, ce qui contribue beaucoup à l'obscurité de la chose. Ensuite, il est tellement en dehors des statuts de tous les peuples sur la propriété foncière, que ceux même qui en entendent parler ne veulent pas y croire ou l'oublient facilement. Les gens d'affaires seuls connaissent le Homestead et encore les notaires négligent-ils souvent d'en instruire leurs clients qui sont exposés ainsi à perdre leurs fonds prêtés même sur hypothèque. Le Homestead, en effet, prime toute hypothèque excepté celle du vendeur. Pour la ville, le Homestead est une réserve de $1000 sur tous les biens d'une succession en faveur de la famille et dans les campagnes cette réserve est de $2000. Ainsi, un homme meurt en laissant des biens grevés d'hypothèques. Il faudra sur la vente de ces biens mettre de côté $2000 au plus ou $1000 au moins pour ses enfants. S'il est poursuivi de son vivant, il est clair qu'il peut renoncer à son droit en faveur de ses créanciers, mais si les échéances ne viennent qu'après lui et si les obligations sont à régler avec sa succession, la famille aura droit à la réserve dont nous parlons. Il faut donc trouver dans la vente de ses biens de quoi faire face tout à la fois au payement des créances et de l'Homestead, et si le montant réalisé ne suffit pas à tout couvrir, ce sont les créanciers qui perdent.

Cette loi du Homestead est le plus odieux cadeau que les Législatures radicales nous aient fait, sous prétexte d'un sentiment de conservation honnête et de protection humaine pour les familles : car à supposer qu'il y ait en cette intention chez ceux qui ont imaginé la loi et qui l'ont votée, l'intention a eu des résultats désastreux pour les uns et pour les autres. Ceux qui empruntaient avaient intérêt à cacher leur véritable situation pour capter la confiance du prêteur et ceux qui avaient des capitaux à placer y regardaient à deux fois avant de les aventurer sur des biens qui pouvaient être grevés de l'Homestead. Cette loi en premier lieu facilite la fraude et en second lieu empêche beaucoup de prêts qui pourraient se négocier couramment sous l'empire d'une législation ordinaire.

C'est pour cela que les campagnes aujourd'hui se trouvent privées presque entièrement de capitaux et, ne pouvant continuer leurs exploitations, c'est pour de la sueur qu'elles ont donné lieu à tant de poursuites fiscales et à tant d'expropriations pour le recouvrement des taxes. Les campagnes, si mal traitées d'ailleurs, ont été achevées par cette loi qui semble le complément à leur ruine. Nous pouvons en dire autant des propriétaires de ville. Il faut que dans chaque saisie et vente il y ait d'abord, s'il s'agit d'un domaine patrimonial, c'est-à-dire d'une succession, une somme de $1000 mise de côté pour les héritiers, et c'est le reste seulement qui va au créancier après le payement de tous les frais judiciaires bien entendu. Le plus souvent le créancier n'a rien, ou il a peu de chose. Avec une loi pareille, il est clair que la propriété ne pourra jamais se relever. Il faut donc que le homestead soit aboli, entièrement aboli.

Comme une loi d'abolition de ce genre ne nécessite ni effort de conception ni effort de rédaction, et qu'elle peut être contenue toute entière dans un texte de deux lignes, nous espérons que la Législature de compromis, dût sa session ne durer que trois jours, la votera par assis et levé, sans discussion et sans division. Nous lui recommandons cette abolition avant toutes les autres et la mesure doit précéder la loi de réforme pour la garantie des loyers, ou plutôt les deux mesures doivent être présentées et votées à peu près simultanément.

Théâtre de l'Opéra.—Ce soir, jeudi, *Hamlet*, grand opéra en cinq actes d'Ambroise Thomas, au bénéfice de M. Gadilhe. Le bénéficiaire sera secondé par MM. Mézy, Bettinger, DeGreef, Mmes A. Vercken et H. de Joly.

Les bons sentiments du public envers M. Gadilhe, s'y sont manifestés dans bien des circonstances : depuis deux ans il occupe une place importante sur notre scène lyrique, et il a toujours répondu, en artiste consciencieux, aux exigences de son emploi. Nous espérons que les habitués de l'Opéra s'y rencontreront en grand nombre, ce soir, pour donner à M. Gadilhe une dernière preuve de leur estime et de leur reconnaissance.

Les personnes qui assistent aux matinées, apprendront avec plaisir que le bel opéra de Donizetti, *Don Sébastien*, sera donné pour celle de samedi, au bénéfice des employés de la scène. L'occasion est précieuse pour entendre un des ouvrages les plus estimés de Donizetti, et dans lequel M. Méric chante avec tant de goût la célèbre romance—*O Lisbonne !*—et la barcarolle—*Pêcheur de la rive.*

Samedi soir, bénéfice de Mlle Vercken.

P. S.—On nous communique une importante nouvelle relativement à la direction de l'Opéra pour l'année prochaine. M. J. Valkenburg a fait demander aux propriétaires de l'Opéra si des arrangements avaient été pris pour la location de la salle l'année prochaine et, sur une réponse négative, il a demandé et obtenu une promesse de bail. M. Valkenburg se propose d'amener une jeunne lyrique, de grand opéra, d'opéra comique et d'opérette. Il doit faire connaître son plan et adresser un appel au public par une circulaire qui paraîtra ces jours-ci dans les journaux. Nous nous contentons pour aujourd'hui, d'annoncer le fait.

Théâtre St-Charles. — Encore deux soirées et la troupe anglaise d'opéra-bouffe aura fait ses adieux au public de la Nouvelle-Orléans.

Nos lecteurs devraient donc profiter des deux dernières occasions qui ne se retrouveront plus.

Miss Soldene, dans le dernier opéra-bouffe d'Offenbach, " Mme l'Archiduc," est vraiment ravissante par son entrain et par sa verve. Elle a une grâce toute particulière dans ses gestes et dans ses moindres mouvements.

Les airs de "Mme l'Archiduc" conviennent à son genre de talent et elle les chante en artiste.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de M. Marshal dans le rôle de l'Archiduc. Cet acteur de mérite se fait applaudir chaque soir. Il a au donner une certaine originalité à son rôle; et c'est pourquoi nous le trouvons si bon.

Demain soir, pour le bénéfice de Miss Emily Soldene et représentation d'adieu de la troupe, "La Grande Duchesse."

Académie de Musique.—Bien que l'assistance à l'Académie ne soit pas aussi nombreuse que le désirerait tous les soirs, le directeur, le comédien irlandais Wallace, dont l'engagement a commencé lundi, n'a pas lieu de se plaindre de ses auditeurs qui, jusqu'ici toutes les fois qu'il a paru, lui ont prodigué force applaudissements. La pièce dans laquelle il a fait ses débuts et qui depuis lors a fait les frais de toutes les soirées, est fort bien montée, et permet à l'excellent comédien comme à tous ceux qui le secondent, de révéler leurs talents. La première partie du spectacle se compose de scènes comiques, de danses et de chant. C'est dans cette partie que se font admirer les deux frères Cawthornes. Ce soir, même spectacle; mêmes attraits par conséquent, et salle mieux garnie, il faut l'espérer.

Profitez du bon marché.—Meubles de salon, meubles de chambre à coucher, meubles de salle à manger, meubles simples mais solides, meubles de luxe, meubles de tout genre, enfin, voilà ce qu'offre à sa clientèle et au public, M. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et à des prix qui défient la concurrence. M. Hubbard veut, en effet, se retirer des affaires, et pour écouler promptement son vaste assortiment, il a réduit ses prix d'une manière étonnante.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

Chronique de la Ville.

La Journée.

La Législature en session extraordinaire.

Nous avions annoncé à nos lecteurs une journée d'excitation hier, nous basant sur ce bruit sur toutes les rumeurs qui circulaient en ville ; eh bien, nous n'avons pas été désappointé, certes, mais nous reconnaissons que nous nous sommes trompé.

C'est le cas de dire !—"de tout de bruit qu'en sort il sortira du vent."

La Législature reconstituée s'est réunie hier selon la convocation du pseudo-gouverneur Kellogg, mais qu'on ait pu découvrir le moindre symptôme de tumulte.

Dès neuf heures du matin une foule mixte a commencé à stationner autour de la maison d'Etat et un cordon d'hommes de police a été établi devant l'entrée principale.

A dix heures, les conservateurs sont entrés dans la maison d'Etat et se sont réunis dans la salle que Kellogg leur a accordée pour leur usage spécial.

Le caucus conservateur est entré immédiatement en séance sous la présidence de l'Orateur Wiltz.

Peu d'instants après un comité de planteurs des districts inondés s'est présenté devant le caucus et son président, M. Tobias Gibson, a soumis un projet de loi demandant pour les habitants des districts inondés l'exemption de payer les taxes arriérées.

Ce projet de loi a été reçu avec promesse de le prendre en considération.

Le caucus s'est constitué alors en séance exécutive.

La grande question du moment était le choix de l'Orateur, et malheureusement les conservateurs se trouvaient être divisés en deux camps distincts, qu'on pourrait définir ainsi : les partisans du compromis et les démocrates purs.

Les premiers voulaient de M. Estilette, de St-Landry, comme Orateur, tandis que les derniers persistaient à maintenir l'honorable Wiltz dans ses fonctions.

Ces malheureuses dissensions auraient peut-être été cause de l'élection de M. Hahn, si quelques membres patriotiques n'avaient réussi par leur influence à sauver la situation.

Il a été décidé que le caucus conservateur se soumettrait à la règle de la majorité, et de cette façon l'élection de l'honorable Wiltz est à peu près sûrement.

Les membres radicaux de la chambre se sont également réunis en caucus et la séance a été strictement secrète.

Le pseudo-gouverneur Kellogg leur a fait un petit discours et leur a lu les résolutions adoptées par le comité central exécutif du parti républicain de l'Etat, dont le *boss* Packard est le président. Ces résolutions concluent aux fidèles pensées de l'acceptation de toutes les clauses du compromis Wheeler, dans un but de concorde et de paix.

Il est donc plus que probable que le compromis sera connu à présent sans aucune espèce de difficulté.

Dans le Sénat le déplacement de Crozier en faveur d'un conservateur sera plus difficile, mais on pense que Kellogg, en offrant une bonne place au sadit Crozier, le décidera à donner de lui-même sa démission.

Les deux Chambres de la Législature se sont réunies à midi et l'on trouvera dans une autre colonne du journal le compte-rendu de la séance.

Quelques minutes après midi, on a permis à la foule de pénétrer dans la salle du Sénat et le vestibule de la Chambre a été bientôt envahi.

Il y avait tant de monde sur les galeries qui dominent la salle législative, qu'elles ont cédé sous le poids des centaines de personnes qui y étaient entassées et n'auraient pas tardé à s'affaisser avec tous ceux qui s'y tenaient, si M. Hahn n'avait averti à temps les curieux du danger qui les menaçait.

Pendant la séance de la Chambre nous avons remarqué la présence de l'honorable Moncure, trésorier-élu de l'Etat et celle de M. Howard, ex-gouverneur de l'Etat de Rhode-Island, qui est venu visiter notre ville en curieux.

Percy Bische Shelly Pinchback s'y trouvait aussi nécessairement.

Dans la rue et dans le voisinage de la maison d'Etat, il y a eu d'abord beaucoup d'animation, mais le calme s'est fait graduellement et la foule s'est dissipée peu à peu, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que quelques groupes de curieux, principalement des nègres, devant la porte d'entrée de la rue St-Louis.

Nous avons vu pour la première fois hier une chose étonnante : le pseudo-gouverneur Kellogg sortant seul et à pied dans les rues de la Nouvelle-Orléans.

Vers quatre heures de l'après-midi nous l'avons trouvé en grande conférence avec Henry Carpet-bag Warmoth, sur le trottoir et devant la maison habitée par celui-ci, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Ce simple fait prouve qu'il n'y avait pas à craindre le plus léger désordre.

Enfin, la journée du 14 qui pouvait être grave d'événements importants s'est terminée tranquillement et presque bourgeoisement.

Un voleur tué à Gretna.

Vers onze heures, avant hier soir, une femme de couleur nommée Louisa Clay a aperçu deux hommes qui essayaient de s'introduire dans la scierie connue sous le nom de "Bob saw mill," à un demi-mille du canal Harvey, à Gretna. Jugeant à leur mine suspecte qu'ils étaient des voleurs, elle a envoyé un homme de confiance nommé Bill Casey avertir M. N. D. Harvey, qu'elle savait avoir charge du moulin.

M. Harvey est arrivé immédiatement, armé d'un fusil de chasse à deux coups et accompagné de Bill Casey, auquel il avait donné une carabine Spencer.

Après avoir montré la garde pendant deux heures à peu près, Bill Casey ayant remarqué un homme qui sortait du moulin, lui a crié de s'arrêter, et celui-ci a obéi, déclarant s'appeler Miller. Quelques secondes après un second voleur se rencontrait avec M. Harvey, qui, après lui avoir commandé de s'arrêter et voyant qu'il continuait à s'avancer, l'a coucié en joue et a pressé la détente de son arme.

Les deux coups ne sont pas partis, cependant, et le coquin a mis la main à sa poitrine comme pour prendre un pistolet. Bill Casey, alors, voyant le danger que courait M. Harvey, a abandonné son poste pour aller à son secours.

A peine était-il arrivé auprès de M. Harvey, que celui-ci lui a arraché sa carabine des mains et a fait feu, l'un des voleurs tombant foudroyé sur le coup. L'autre s'est mis à genoux ausitôt et a demandé grâce pour faire comprendre qu'il se rendait.

M. Harvey et Bill Carey laissant le mort où il était tombé ont conduit Miller à la station de police de Gretna, où M. Harvey s'est constitué prisonnier lui-même, après avoir raconté ce qui venait d'avoir lieu.

Dans la matinée, le juge Thompson l'a mis en liberté sur parole.

Le voleur qui a été tué s'appelait Dennis O'Brien et il était âgé de cinquante-trois ans.

Le coroner fera une enquête.

Coups de pistolet.

Hier après-midi, vers cinq heures, deux individus répondant respectivement aux noms de M. Barnes et James Conners, se sont pris de querelle au coin des rues Locust et Paralette, et comme tous les deux étaient armés d'un pistolet, ils ont ouvert le feu l'un sur l'autre.

Une malheureuse femme qui passait en ce moment sur le trottoir, du côté opposé de la rue, a reçu une des balles au côté gauche et a été grièvement blessée.

Elle a été transportée à l'hôpital de Charité et les deux belligérants personnages ont été mis sous les verrous.

Accident.

Annie Ford et les deux sœurs Merriman, trois petites filles âgées respectivement de dix à douze ans, jouaient hier après-midi sur le sommet d'une pile de bois dans le chantier de la scierie Martin, au coin des rues Julie et Miro, quand la pile s'est écroulée avec elles, les ensevelissant sous les morceaux de bois. Quand on est venu au secours des petites imprudentes, on a trouvé qu'elles étaient toutes les trois grièvement blessées et on les a transportées à la résidence de leurs parents.

Incendie à Algier.

Entre midi et une heure, avant-hier, le feu s'est déclaré dans la maison vue rue Verret, entre Delaspaude et Pelas, à Algier, appartenant à M. Ben Kelly et occupée par lui.

Le dommage ne dépassait pas $50 et la bâtisse est assurée dans la compagnie Germania.

Corps retrouvé.

Vers neuf heures, hier matin, on a trouvé flottant dans le fleuve au pied du canal dans la rue Dixième, le corps d'une femme blanche inconnue.

Sermon de charité.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des fidèles sur une solennité qui aura lieu dimanche prochain, à 9 heures du matin, à l'Eglise de l'Annonciation, dans le Troisième District. Le Révérend Père Moumus, l'éloquent prédicateur, fera un sermon sur la Charité. Une quête sera faite au profit des pauvres soignés par la Société St-Vincent de Paul.

TEMPERATURE.—14 avril 1875.
Thermomètre de C. Durkee, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	66	18
12 M.	70	21
3 P. M.	71	22
6 P. M.	69	20

☞ Achetez vos chapeaux d'été au Robt. E. Lee Hat Store, coin Royale et St-Louis ou coin Bourbon et Canal.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Sénat.—Sur les 11 heures nombre de sénateurs ont commencé à se réunir. Crozier était présent. Conservateurs-élus Pitkin et Colvert étaient présents qui l'on [illegible] Il était [illegible] à l'ordre par le lieutenant-gouverneur Antoine. Le secrétaire fait l'appel du rôle. Sont présents :

MM. Alexander, Allain, Anderson, Blackburn, Blanc, Bruce, Brewster, Burke, Carter, Hadley, Grozier, Delorge, Dumont, Estin, George, Gila, Greene, Grow, Harper, Henrig, Kaine, Kelly, Landry, Massicot, Ogden, Pollard, Robertson, Sexton, Stokes, Sypher, Twitchell, Walsh, Wharton, White, Whitney, Young.

Absents : Alexander, Blackburn, Dumont, Landry, Sypher et White, E.-D.

Le secrétaire lit la proclamation du gouverneur convoquant cette session extraordinaire.

MM. Whitney, Cage et White sont nommés pour se rendre auprès du gouverneur et l'informer de l'organisation du Sénat.

Un comité est nommé pour réviser le [illegible]

Whitney présente une résolution pour la nomination d'un vieux sur minutes. Déposé.

Le secrétaire lit un message du gouverneur résumé le bill de charte de ville.

Stanga demande que le message soit mis à l'ordre du jour de vendredi.

Anderson demande qu'un comité sur les affaires non finies soit nommé. Adopté.

Burch demande que les employés actuels soient retenus. Déposé.

Motion est faite pour la nomination d'un sténographe officiel pour le Sénat.

Pinchback demande si le Sénat invoqué le Sénat que la "Banque" est organisée et prête à [illegible] les affaires.

La motion pour un sténographe est adoptée.

A 1 heure et demie le Sénat s'ajourne à demain après une courte séance exécutive.

Les votes suivants ont été envoyés par le gouverneur :

Vote sur les actes qui rappellent les lois qui sont du mardi gras et du 4 mars des jours de fête légale et le voteur la charte de ville.

Chambre.—A midi, le caucus était plein de monde et l'on voyait dans toute la salle des signes non équivoques d'anxiété.

A midi précis, l'orateur Hahn occupe le fauteuil et appelle la Chambre à l'ordre. Un ordre se rétablit. Le sergent-d'armes de faire sortir les intrus de l'enceinte de la Chambre et le secrétaire Vigers lit la proclamation du gouverneur convoquant la session extraordinaire.

Il lit ensuite le rôle de la Chambre tel qu'il était au moment de l'ajournement, y compris [illegible]

[illegible] M. W. Carlisle, de Webster, se lève et dit qu'il ne reconnaît pas la légalité de la chambre Hahn.

Il est rappelé promptement à l'ordre et l'orateur alors appelle tous les membres dont le droit à siéger n'a pas été contesté, et les invite à s'avancer pour prêter serment, à leurs noms.

Tous les membres conservateurs présents, reconnus par le Bureau des retours, sont assermentés par l'orateur.

M. Hahn dit alors qu'il y a une contestation [illegible] et à la dernière législature un contestant a été admis. Il soumet à la Chambre cette difficulté.

Dans la dernière séance de la session, la Chambre avait admis M. Gantt, bien qu'il n'eut pas été déclaré élu par le Bureau de retours. De plus, [illegible] il ne le pensait pas indiqué, mais l'orateur prit sur lui de l'admettre à la place de M. Vidrine qui avait reçu le plus petit nombre de votes parmi les quatre déclarés élus.

M. Hahn pense que la Chambre saura le danger de cette difficulté.

M. Gantt, qui avait été admis, demande que l'affaire soit référée au comité des élections.

M. Bower demande qu'un comité soit nommé pour informer le gouverneur que la Chambre est organisée.

Une proposition de déposer la motion de M. Bower sur la table est rejetée par un vote serré du parti, 39 contre 42.

M. Mathews présente une résolution chargeant le comité des élections de faire un rapport favorable sur les représentants des membres déclarés élus par le compromis, et demande la suspension du règlement pour passer la résolution. Agréé.

Ray fait observer que la nomination d'un nouveau comité est devenu nécessaire.

Une vacance dans le comité est remplie par l'orateur qui nomme M. Bower, d'Orléans.

L'orateur demande la suspension de la discussion et soumet une communication de la Chambre des Représentants, à Washington, l'informant de la résolution de George F. Hoar, reconnaissant le gouvernement de Kellogg et déclarant que le Bureau de retours de la Louisiane avait commis des injustices, lesquels doivent être redressées.

Cette communication est référée au comité et devra être inscrite dans les minutes.

Le comité envoyé auprès du gouverneur revient et dit que le gouverneur serait bientôt prêt à envoyer ses communications et ses votes.

En attendant les messages la séance est suspendue.

M. Stewart demande bientôt et le jugement arbitral du comité congressionnel était la possession de la Chambre. Il fait, dit-il, que le document mille au comité des élections.

M. Hahn répond que comme Orateur il ne sait rien de la sentence des arbitres. Tout ce qu'il sait officiellement c'est que l'Assemblée Générale a été convoquée en session extraordinaire par la proclamation du gouverneur. Comme Orateur il ne sait rien de plus à cet sujet.

M. Stewart demande qu'un comité soit nommé pour aller chez le gouverneur afin de se procurer le document.

M. Hahn fait observer qu'il est prévenu que le message du gouverneur sera envoyé bientôt [illegible] à la Chambre. L'incident n'a pas de suite.

Bientôt après un message est reçu vétant le bill passé à la session régulière les émoluments du shérif criminel, du greffier de la Cour Supérieure Criminelle et du greffier de la Première Court de District.

Les objections du gouverneur sont qu'on ne peut nourrir un prisonnier avec 20 cents par jour ; qu'une réduction portant sur ces 3 officiers et sur les autres est une injustice et qu'il sait qu'un bill général est prêt à être soumis à cette session extraordinaire.

Quant au veto relatif au bill de la charte de ville, voici le texte du message qui concerne cette matière.

Je vous renvoie, sans mon approbation, un acte émanant du Sénat et amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans. Je crois que les hommes les plus versés dans la connaissance des affaires de ville sont en général d'avis que quelque changement radical est nécessaire dans la forme du gouvernement de ville, et comme ce bill a au moins le mérite de diminuer les dépenses, j'étais prêt à l'approuver. Cependant j'ai reçu, hier soir, une communication signée par les comités respectifs de la Bourse de coton, de la Bourse des négociants et de la Chambre de commerce, qui m'invite à ne pas signer le bill, attendu que cela pourrait faire échouer les efforts qu'on fait en ce moment pour dégager la ville de ses difficultés. Les hommes dont les noms figurent sur ce mémoire sont si largement intéressés à la prospérité et au bon gouvernement de la ville que j'ai dû céder à leurs vues et par ce veto remettre toute la question à la Législature.

W. P. Kellogg,
Gouverneur.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

—On lit dans le *Journal de Liége* :

"Le 94, deux nouveaux transports de chevaux ont été dirigés d'Utrecht sur Paris en deux trains spéciaux, comportant ensemble environ 250 chevaux.

"Ces chevaux, hongres et juments, âgés de quatre à six ans, sont originaires de l'Overyssel et du Friesland, provinces du Nord de la Hollande, renommées, comme on sait, pour l'élève de la race chevaline ; ils ont été acquis dans les fermes, où dans plusieurs de ces localités avec les chevaux de trait allemands et convenaient également pour le carrosse et le labour. Ces chevaux ont été achetés pour le compte du gouvernement français et sont destinés à la remonte de l'artillerie et de la cavalerie.

"On n'évalue pas à moins de 2,500 chevaux le nombre de ceux passés d'Utrecht et dirigés sur la France depuis trois mois.

"Ces transports ne peuvent qu'augmenter par suite de l'interdiction récente de la sortie des chevaux de l'empire allemand."

Plumes "Baptiste."—Ces plumes, baptisées d'un nom [illegible] populaire en Louisiane, [illegible] belles et résistant à l'usure [illegible] Elles se vendent [illegible] 74 rue du Camp. [illegible] à qui de droit.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé noir, au dépôt de thé rue du Camp 5.

☞ Avec 50 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

Grande Fête des Ecoles
AUX FAIRE GROUNDS
DIMANCHE et LUNDI, 25 et 26 Avril

C'est rigole tout de même,
LA CHAUSSURE A VIS
ne se vend que
$2.50 et $3.00 la paire
—AU—
MAGASIN BLEU,
Coin Gravier et Chartres.

Fabriqué aux Abattoirs par le Steed Fertilizing Works.

ENGRAIS.
ENGRAIS !
ENGRAIS No 1
POUR CANNES A SUCRE
Engrais No 2
POUR LE COTON.
Engrais pour Les Oranges et les autres Arbres Fruitiers.

Collège Commercial de Soulage.

Manufacture de Cigares
A. SUAREZ FERNANDEZ,
CIGARES, CIGARES,
Faits par Millions,
No. 73, RUE DE CHARTRES.
F. MACHIEL.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU :
CHATEAU PAPE CLEMENT,

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES &c.
New York. New Orleans.

Honduras.

Avis.

Grande Ouverture
DE
MARCHANDISES DE PREMIERE
—CHEZ—
Mme Goilard,
RUE ROYALE.

Chansons, Pianos, Fleurs, Voiles, &c.

ROBT. E. LEE,
HAT STORE,

Avis des Trappistes.

Le "Marais Européen Exprès"

Maison établie en 1836.
CASSIDY & MILLER,
Voiliers.

L. GIROT,

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Aux au Mère de Familles.
GRAND DÉBALLAGE
de nouveaux articles de
PREMIÈRE COMMUNION.
LELIEVRE

MAISON
J. GALINIER,

PRINTING
EUREKA OFFICE

Restaurants, Hôtels, &c.
ST-JULIEN HOTEL,

Restaurant des Quatre Saisons.

Commercial Restaurant,
M. GERMAIN & AUGUSTE,

COLLEGE COMMERCIAL
ET LITTERAIRE,
Jules Chapuis, principal,

Classes de jour et de nuit.